



Monsieur Depuis que partout du ce paix est  
neste ciel s'est vécu continuellment combatt d'un voilez nes  
d'ennemis et sonois : cela a fait plusieur a plusieurs plus de 22  
les meilz du se constrant, ou l'armé, que de s'organer . Et  
me plus vous lez, que le mal si general me m'aist aucunement  
touche, quand le me lez que par contagion, moi qui d'auant  
sais plus sensible au malades publics que aux malades propres, qui  
n'ont aussi apendant a mangier que a la me s'entretat des  
que que excuse de mon silencie si long / La douleur et le  
chagrin est de soisme me morte Melun que j'ai perdue n'est  
comme d'ung autre favorable et belain que j'entre mon temps parades-  
des / et saultant en pied, le furor le peler et le poindre Vitez  
le Seigneur d'or avec monsieur Charles Broade / pour le recevoir in  
quelques biling aspect sauf que rempli de monsieur l'engagement  
promessons trouver les moies de vous le rebatre le plus tress, et  
pour le veluy, que volontairement confessions vous de faire : ce  
que je vous demandez de faire, et la bonne fortune n'outrage  
le bon rencontres des vous pourvoir visiter : lorsque je me suis  
jet que la Ville de Maestricht, Merges, lequel que il aya  
point de locas in d'auant orio . Autendant le bon heur de vous  
veus faire pour la continuation d'ung passeport, que vous aurez  
de terminer, a la fin de mois d'Octobre, despatchez, pour Philippe  
D'auin Sieur de Burdinnes fet ce pour un décret, qui est  
copié au dermit d'April passé / si vous plairat doncques le con-  
fiaire pour le décret le suvant : Sçavoir May et . et s'il  
vous plaisoit nous suggérez quelque mesme plus assuré, pour la con-  
servation, de l'enseignement des mond' imparti, qui n'ha de rale preuve  
Il fault que il portez la couper aux d'auant, des mauvais pastours,  
et n'ha l'entraje grandement obligé a vosme grace .

Les frais nécessaires pour le bût, si les acquitterai, ou quand il  
vous plairat m'insigner : Et si l'âge assistera du chemin  
que faudra, ne rendrois pas moins de me transporter en hôtel, où  
si vous permettez me loger, j'aj une maison de Vng Village  
appelle Lelouze en la Herbeau / Laguebois je desirerois qu'il  
vous plust sejourner à loger, & ce il vous plait m'obliger de  
tant que de m'en assurer, mais vous j'attacherois au M<sup>e</sup>  
Phatius : qui m'auroit apres Votre fauraise assister.

Cette q<sup>e</sup> est trop prétitive pour les grandes affaires qui sans doute  
vous accableront / Mais ma grande affection n<sup>e</sup> s'est pas faite  
en vain en la memo des jacobins / Aussi ne pretiez pas en avoir  
d'opposé qu'une telle partie, puis que je suis

Monsieur

Erichmannus postlimino r<sup>o</sup>dyt / il se  
repent d'avoir fait le vagabond, si j'ay  
reçu de la grace, et il sera d'joyer auant  
lequel j'aurai fait et arruillé a tous les amis  
de quels vous êtes le premeir. Il est maintenant  
apres de M<sup>e</sup> Al / si vous en entrez endroit  
plus au long, si je ne craignez en publica  
communa pereant. A que ne fait ce que croire  
et vous prie de vous limiter des vins &c.

Le Lent Vostre

de Wochendes

Je Suge au Samet<sup>e</sup> Mat<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> Juin



A Monsieur

Monsieur Hugheins, Chinalier,  
Bryg. de Justicier, Considlier et Secré  
taire du S. E. le Prince d'Orléans  
en Ormeau

